

Kigali, le 23 NOV. 1990

No 1002 /16.00/CAB



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
B. P. 179 KIGALI

SECRET

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| REPUBLIQUE RWANDAISE | |
| MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE | |
| ENTRÉE | N° 6669/16-2 |
| | DATE 24/11/90 |

Réf. No :

Annexe :

Objet :

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale de la République Rwandaise présente ses compliments à l'Ambassade de France à Kigali et a l'honneur de lui faire part de ce qui suit sur l'assistance militaire française au Rwanda.

Le Gouvernement Rwandais évalue à sa juste valeur l'apport de l'assistance militaire de France au Rwanda.

Il apprécie l'appui moral, technique et tactique que les Officiers français et en particulier le Chef MAM, le Colonel GALINIE et le Lieutenant-Colonel CANOVAS ont apporté à leurs camarades rwandais depuis leur arrivée en terre rwandaise et spécialement au cours de la guerre d'octobre 1990 imposée au peuple rwandais par des assaillants venus de l'extérieur.

Ces Officiers ont renforcé les liens amicaux et fraternels avec les cadres des forces armées rwandaises pour l'intérêt de nos deux pays et ont acquis leur totale confiance. L'armée et toute la population rwandaises sont heureuses de compter ainsi sur de vrais amis et leur en savent gré.

Aussi, le Gouvernement Rwandais souhaite que les Officiers français dont les noms suivent remplissent ou continuent à remplir les fonctions reprises en regard de leurs noms :

- Colonel GALINIE, Chef de la Mission d'Assistance Militaire.
- Lieutenant-Colonel CANOVAS, Conseiller pour l'Armée Rwandaise.
- Lieutenant-Colonel RUELE, Conseiller Technique pour la Gendarmerie Nationale.
- Major ROBARDEY, Conseiller Technique pour la Gendarmerie Nationale (niveau G3 Gd N : Police Judiciaire).
- Major MARLIAC, Conseiller Technique de l'Aviation Militaire.

.../...

SECRET

- Major REFALO, Conseiller Technique aux Unités Para-Commando et blindées de Recce.
- Capitaine GAILLAUD, Conseiller Technique à l'Ecole de la Gendarmerie Nationale.

En plus des personnes ci-haut citées, le Rwanda a besoin de l'apport d'autres coopérants pour des postes bien déterminés.

En outre, au moment où le Gouvernement Rwandais se trouve devant l'immense tâche de rétablissement total de la paix et de réorganisation de son armée, il a grandement besoin de continuer à bénéficier de l'amitié, de la compétence ainsi que des connaissances de ces militaires français.

Dans le cadre de cette réorganisation, le Gouvernement Rwandais souhaite que le Gouvernement français mette à sa disposition un Officier supérieur ayant un grade de Colonel au moins, connaissant suffisamment l'Afrique et ayant moins de 50 ans. Les autres critères notamment de compétence, de convenance, pourront être examinés au vu de la fiche biographique accompagnant la candidature.

L'assistance militaire ainsi sollicitée aidera le Rwanda dans la restructuration de ses unités surtout celles de la Gendarmerie Nationale, l'Aviation Militaire, l'Unité Blindée de reconnaissance, l'Unité Para-Commando et à définir les équipements nécessaires pour compléter les différentes unités et les rendre plus opérationnelles.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Rwandaise saurait gré à l'Ambassade de France à Kigali de bien vouloir transmettre le contenu de cette note verbale aux autorités compétentes de son pays et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

AMBASSADE DE FRANCE

KIGALI

Copie pour information :

- Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- ✓ - Monsieur le Ministre de la Défense Nationale KIGALI

Kigali, le 23 NOV. 1990

